

ANIMATION LITTERAIRE 2021 REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1. PRESENTATION

1.1 Cadre

Le **concours** de création littéraire est **organisé par le Centre Hospitalier de Douai en partenariat avec Short Édition**. Il est proposé aux participants de composer **une nouvelle** de 8000 signes maximum (espaces compris). Les poèmes sont acceptés. Le concours se déroulera du **3 mai au 30 juin**.

L'organisateur du concours est la Direction de la Communication du Centre Hospitalier de Douai. dcom@ch-douai.fr – 03 27 94 70 81.

1.2 But

Le but de ce jeu de création littéraire est de **promouvoir l'écriture et la lecture de la littérature courte**. Il est aussi de découvrir de nouveaux talents et de donner une chance aux passionnés d'écriture de **se révéler**.

1.3 Thème

Le thème du concours est « L'Évasion ».

1.4 Déroulement

Le concours se déroule du **3 mai au 30 juin**.

Chaque candidat peut proposer un maximum de 3 textes. Les œuvres doivent être envoyées via le formulaire de soumission du concours **sur le site internet du CH Douai ou par mail : dcom@ch-douai.fr avant le 30 juin 2021 (minuit)**.

ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 Format des textes

Les candidats peuvent composer **une nouvelle** de 8000 signes maximum (espaces compris). Les poèmes sont acceptés.

2.2 Inscription au concours

Le concours est ouvert aux adultes et aux enfants à partir de 14 ans.

Les participants ne peuvent proposer qu'un maximum de 3 textes.

Tout participant doit impérativement remplir le formulaire de dépôt d'œuvre sur le site internet du Centre Hospitalier de Douai ou envoyer leur texte par mail à dcom@ch-douai.fr. Les candidats peuvent soumettre une œuvre jusqu'au 30 juin 2021, minuit.

Les participants peuvent concourir sous pseudonyme – c'est alors le nom accolé à leur œuvre lors de sa mise en ligne – mais ils devront fournir aux organisateurs, lors de l'annonce des finalistes, leur véritable identité et leurs coordonnées complètes. Les organisateurs doivent notamment pouvoir les joindre facilement.

Toutes les données collectées sont utilisées par l'organisateur pour communiquer sur le concours. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification, et le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Toute demande d'accès de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : dcom@ch-douai.fr.

ARTICLE 3. RECOMPENSES

Les Lauréats seront récompensés par la diffusion de leur texte via le Distributeur d'Histoires Courtes du CH de Douai, situé à l'entrée des Urgences. Les œuvres ne seront pas concernées par une cession de droits, et leur diffusion gratuite n'entraînera pas le versement de droits d'auteurs.

ARTICLE 4. DROITS, GARANTIES ET REponsabilites

4.1 Garanties et responsabilités

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont **titulaires des droits d'auteur**. Les participants garantissent que le texte qu'ils soumettent n'a pas déjà fait l'objet d'une publication.

4.2 Reproduction et diffusion

Pendant toute la durée, les œuvres participant au concours resteront en visibilité sur le sur les canaux de diffusion du Centre Hospitalier de Douai (réseaux sociaux, site internet...).